

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aviation civile

Décision N° 23-0022 du 05 Juillet 2023

portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres passés par le service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) pour le compte du ministère des Armées

NOR : **TREA2318540S**

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

Vu le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 modifié portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés et accords-cadres prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé, quel que soit le montant, à :

Mme Sarah Caminondo, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjointe au directeur du SNIA, en charge de de l'ingénierie opérationnelle et du patrimoine ;

Mme Amandine Caby, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, adjointe au directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, en charge de l'ingénierie technique et du développement durable;

M. Pierre-Yvon Moal, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, en charge de la transformation, de la qualité et des risques ;

M. Nizar Chaffai, attaché principal d'administration de l'Etat, secrétaire général du SNIA.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé passés selon la procédure adaptée telle que définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique susvisé, d'un montant inférieur à 90 000 € HT, et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT pris en exécution des marchés à bons de commande, à :

M. Lucas Cinget, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département ingénierie bâtiment ;

M. Stéphane Jourdain, ingénieur hors classe des travaux publics de l'Etat, chef du département ingénierie bâtiment ;

M. Hassen Ben Guirat, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département ingénierie infrastructures ;

M. Jérôme Rossi, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département ingénierie infrastructures ;

M. Bernard Imberton, architecte urbaniste général de l'Etat, chef du département programmation-environnement – aménagement ;

Mme Olivia Robin, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef de département programmation-environnement-aménagement ;

M. Cédric Haugomat, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Nord ;

M. Benjamin Mottet, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Nord, chef de la mission grands projets du SNIA Nord ;

Mme Malvina Caubere, ingénieure des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef du département SNIA Nord ;

M. Christophe Perroquin, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Ouest ;

M. Nicolas Pichon, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Ouest, chef de la mission grand projet du SNIA Ouest ;

M. Rafaël Tarquis, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Ouest, chef du pôle de Nantes ;

M. Christian Berastegui-Vidalle, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Sud-Ouest ;

M. Sébastien Jalet, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Sud-Ouest, chef du pôle de Bordeaux ;

Mme Sylvie Guimera, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Sud-Ouest, chef du pôle de Toulouse ;

M. Joël Tourbot, ingénieur hors classe des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Sud-Est ;

Mme Christelle Bassi, ingénieure hors classe des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef du département SNIA Sud-Est, cheffe du pôle d'Aix-en-Provence ;

M. Nicolas Stark, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Centre-et-Est ;

M. Geoffrey Kandri, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Centre-et-Est, chef du pôle de Strasbourg ;

M. Mathieu Durand, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Centre-et-Est, chef du pôle de Lyon ;

M. Henri Gouge, ingénieur divisionnaire des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat, chef du pôle Antilles-Guyane ;

M. David Pungercar, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du pôle Océan-Indien ;

M. Romain Challier, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef de la mission gestion du patrimoine immobilier ;

M. Philomin Chipan, ingénieur des travaux publics de l'Etat, contrôleur de gestion ;

M. Dimitri Cano, attachée principal d'administration de l'Etat, Chargé de missions management des compétences ;

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé passés selon la procédure adaptée telle que définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique susvisé, d'un montant inférieur à 50 000 € HT, et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pris en exécution des marchés à bons de commande, à :

Pour le SNIA Nord :

M. Safi Hadj-Bouziane, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle de Paris-le-Bourget ;

M. Vincent Mayol, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de l'antenne Paris de la mission grands projets du département SNIA-Nord ;

Mme Eve Fournet-Fayard, ingénieure des travaux publics de l'Etat, cheffe d'antennes Evreux /Villacoublay de la mission grands projets du département SNIA-Nord ;

M. Jean-Jacques Jocelyn, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du pôle de Paris-le-Bourget ;

M. Martial Dumont, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle de Paris Orly ;

M. Patrice Jardet, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du pôle de Paris Orly ;

Pour le SNIA Sud-Est :

M. Camille Boyer, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle de Nice-Corse ;

M. Sébastien Cotton, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au chef du pôle de Nice-Corse ;

M. Nicolas Mouttet, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint à la cheffe du pôle d'Aix-en-Provence, chef de l'unité maîtrise d'œuvre et gestion technique du patrimoine immobilier du pôle d'Aix-en-Provence ;

M. Vianney Dupommier, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint à la cheffe du pôle d'Aix-en-Provence, Chef de l'unité assistance à maîtrise d'ouvrage et ingénierie du pôle d'Aix-en-Provence ;

Mme Sarah Arnouil, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, cheffe de la mission grands projets du département SNIA Sud-Est.

Mme Sophie Miraillet, ingénieure des travaux publics de l'Etat, adjointe à la cheffe de la mission grands projets du département SNIA Sud-Est ;

Pour le SNIA Sud-Ouest :

M. Mathieu Antras, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint à la cheffe de pôle de Toulouse ;

Mme Karine Lassalle, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, cheffe de l'unité assistance à maîtrise d'ouvrage /conduite d'opérations du pôle de Bordeaux, responsable de la mission grands projets du département SNIA Sud-Ouest ;

M. Antoine Mahéroult, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef de pôle de Bordeaux, chef de l'unité maîtrise d'œuvre et gestion technique du patrimoine immobilier du pôle de Bordeaux ;

M. Mustafa Kara, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de l'unité maîtrise d'œuvre et gestion technique du patrimoine immobilier du pôle de Toulouse ;

Pour le SNIA Centre-Est :

Mme Sylvette Balay, ingénieure des travaux publics de l'Etat, cheffe du bureau instruction des servitudes aéronautiques du département SNIA Centre-et-Est ;

M. Hervé Mirmand, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du pôle de Lyon, chef de l'unité maîtrise d'œuvre et gestion technique du patrimoine immobilier du pôle de Lyon ;

Pour le SNIA Ouest :

M. Patrick Tailleur, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle de Châteauroux ;

Pour les pôles d'Outremer :

M. Franck Émerancienne, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'antenne Martinique du pôle Antilles-Guyane ;

M. Henry Radipaly, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'antenne Guyane du pôle Antilles-Guyane ;

M. Cédric Bariol, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'antenne Guadeloupe du pôle Antilles-Guyane ;

Mme. Aurélie Buge, technicienne supérieure en chef du développement durable, adjointe au chef du pôle Océan-Indien ;

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé passés selon la procédure adaptée telle que définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique susvisé, d'un montant inférieur à 15 000 € HT, et tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 15 000 € HT pris en exécution des marchés à bons de commande, à :

Mme Férouse Mansour, attachée d'administration de l'Etat, chargée de la mission communication du SNIA ;

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 05 Juillet 2023

Le directeur du service national
d'ingénierie aéroportuaire,

P. BARNOLA